

## A quoi rêvent les algorithmes

Dominique Cardon

Seuil et La République des idées  
octobre 2015  
106 pages, 11,80 €

La révolution des Big data est en cours. Tandis que le processus général de numérisation des images, des sons, des écrits et des vidéos se poursuit, les données collectées sont exploitées par des algorithmes. Il s'agit d'instructions informatiques qui quantifient le réel, hiérarchisent les informations, automatisent des processus, orientent des comportements et prédisent l'avenir. Compte tenu de leur influence grandissante sur nos vies, D. Cardon nous invite à mieux comprendre leur logique.

Sa thèse est que le fonctionnement des algorithmes, qui organisent l'information en repartant des comportements des internautes, fait écho à des processus d'individualisation à l'œuvre aujourd'hui, dans le cadre d'une reconfiguration des relations entre la société et des individus devenus plus autonomes.

Examinant la manière dont les algorithmes produisent de la visibilité sur Internet, l'auteur distingue quatre familles de calcul numérique qui apparaissent successivement : les mesures de « popularité », grâce au nombre de clics, celles qui déterminent l'« autorité » d'un site, grâce au nombre de liens hypertextes qui pointent vers lui, celles de la « réputation » d'une personne ou d'un produit, grâce au système de notation, celle, enfin, de la « pré-diction », à partir de statistiques sur les mégadonnées.

Or la détermination, tant de la popularité que de l'autorité et de la réputation, est faussée par une concentration de l'attention sur certaines informations, et par des stratégies d'internautes soucieux d'accroître leur visibilité ou leurs communications. Cependant, sous l'influence du marketing



comportemental, se développent tout particulièrement les outils de profilage prédictif personnalisé qui prennent pour base non pas les allégations des internautes, mais leur comportement effectif. Alors, à quoi rêvent les algorithmes ? D'une hiérarchie du visible qui ne serait pas altérée. Il ne faut pas, nous dit l'auteur, en attendre plus « [...] que ce que nous leur avons demandé de faire ».

Ce « nous » est sans doute bien monolithique, cet « avons demandé de faire » plutôt réducteur. Il reste qu'on trouvera dans cet ouvrage des informations éclairantes et nuancées qui suscitent le désir d'approfondir ce sujet, ainsi qu'une recommandation capitale : si les algorithmes nous assistent dans notre vie courante, sachons toujours aussi « passer en manuel ». Il y va de la préservation de notre autonomie.

**Marie Haehling,**  
groupe de travail LDH  
« Libertés et Tic »



## Internet et les réseaux sociaux : que dit la loi ?

Fabrice Mattatia  
Préface Alain Bobant

Eyrolles, juin 2015  
246 pages, 12,90 €

Fabrice Mattatia est polytechnicien et docteur en droit. Sa thèse, soutenue en 2010, porte sur l'évaluation de l'efficacité de la protection des données personnelles. Il a signé plusieurs livres ou articles sur le droit et les technologies. Ici, il rappelle que la loi s'applique aussi sur Internet, car « en s'agitant et en s'exhibant [sur le Web], l'internaute s'expose à des risques de toutes natures » (A. Bobant).

F. Mattatia dit, d'entrée : « Il n'est pas inutile de connaître ses droits et ses devoirs pour surfer en toute sérénité. » Il énonce ensuite les règles, lois ou jurisprudences, qui, sur Internet, encadrent toute publication ou utilisation de ses services. Et aborde diffé-

rents sujets : « La liberté d'expression » : un droit inscrit dans la DDH de 1789, mais limité. Tout citoyen doit répondre de ses actes. « Qui est responsable ? », « Que deviennent vos données personnelles ? », « La e-reputation », « Les droits d'auteur », « Les transactions en ligne », « Internet dans la vie professionnelle », « La cybercriminalité ». Les sujets traités le sont de manière exhaustive. Les différents cas de figure sont envisagés, illustrés par des exemples. A propos de la vie conjugale, l'auteur écrit : « Un simple flirt numérique peut être considéré comme une entorse à l'obligation de fidélité qui découle du mariage. » Toutes les infractions possibles et les sanctions sont énumérées ; de même que les moyens qu'a l'internaute de se protéger d'une intrusion.

La lecture réserve quelques surprises. On peut apprendre par exemple qu'en droit français, l'usurpation d'identité n'est pas une infraction ; elle ne l'est que sous certaines conditions. Qu'en 2014, le chiffre d'affaires du commerce en ligne est de cinquante-sept milliards d'euros. Qu'il y a en France plus de cent cinquante mille sites marchands...

Cet ouvrage de référence contient les dernières lois et jurisprudences encadrant toute activité sur Internet. En format poche, il est facile à utiliser. Tous les chapitres, sauf un, sont précédés d'une courte introduction. Table des matières et lexique permettent de résoudre facilement une difficulté.

Ce livre, édité pour la deuxième fois, est à jour des dernières jurisprudences et des nouvelles lois. Il est permis de penser que d'autres éditions seront publiées, si des informations importantes les justifient.

**Colette Nicoud,**  
groupe de travail LDH  
« Libertés et Tic »